

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC104

présenté par
M. Pahun

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« à la mise en danger »,

les mots :

« le dangereux déclin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est rédactionnel.

Il vise à mieux caractériser l'impact du changement climatique et des activités humaines sur la biodiversité. Ainsi « dangereux déclin » est préféré à « mise en danger ».

Le rapport de l'IPBES de 2019 documente avec précision ce déclin : environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui est sans précédent dans l'histoire de l'humanité.